

**DOMAINE D'EMPLOI:** Vêtements de protection contre les risques de faible envergure. N.B. Le producteur/distributeur NE POURRA EN AUCUN CAS être tenu pour responsable du manque de protection contre les risques dérivants d'emplois différents de ceux contemplés dans le domaine d'emploi.

**EMPLOI:** Vêtement professionnel pour usage générique seulement contre les risques minimales. Conforme au règlement 2016/425 de l'UE.

**EMBALLAGE ET STOCKAGE:** Chaque vêtement est emballé dans sa propre enveloppe en polyéthylène où est indiqué le domaine d'emploi. Il doit être stocké dans son emballage d'origine en lieu propre et sec, à l'abri de sources de lumière et de chaleur.

**INSTRUCTIONS:** Les vêtements NE protègent PAS contre les contaminations chimiques, bactériennes, thermiques, etc. Les vêtements NE sont PAS ignifuges, isolants, imperméables, stériles etc. GIMA et ses distributeurs NE PEUVENT EN AUCUN CAS être tenus pour responsables des risques dérivant d'un emploi incorrect du produit. La responsabilité de l'identification et du choix du DPI (Dispositif de Protection Individuelle) proportionné au type de risque présent dans le milieu de travail est à la charge de l'employeur (caractéristiques du dispositif et catégorie d'appartenance), il est donc nécessaire, avant d'utiliser le produit, de vérifier la correspondance des caractéristiques du présent modèle aux exigences personnelles. Avant tout emploi s'assurer que le vêtement est en condition parfaite, intègre et propre. Si le vêtement est décousu, déchiré ou sale le remplacer.

**NETTOYAGE:** Voir l'étiquette cousue à l'intérieur du vêtement. En cas de contamination suspectée, manipuler avec des gants et d'autres équipements de protection des voies respiratoires et des yeux ; laver séparément en ajoutant au détergent un additif désinfectant antibactérien et virucide.